

La fédération SUD Santé Sociaux vous alerte depuis 2005 sur les projets de casse de la CC 66. Le nouveau projet patronal proposé en décembre 2008 par les 3 fédérations employeurs (SNASEA – SOP- FEGAPEI) confirme toutes nos craintes ! C'est la fin d'un socle commun conventionnel, des attaques tous azimuts.

CC 66 : Le 30 on continue !

Retrait du projet patronal



Cette déclaration de guerre contre les salariés des établissements de la CC 66 se fait au nom de la modernisation, de l'adaptation à un contexte économique et social nouveau, aux nécessités du management moderne. Derrière ce langage technocratique se cache les politiques de restrictions budgétaires qui menacent l'ensemble du secteur sanitaire et médico-social.

PERTE DE SALAIRE

- Introduction d'une part variable et subjective de la rémunération (à fonction et qualification égale !)
- Classifications et rémunérations : durée de carrière sur 15 ans !! 1% par an et après terminé !

CONGÉS

- Perte des congés trimestriels pour tous les personnels. En compensation octroi de 5 jours ouvrés exclusivement pour le personnel éducatif et de soins ayant un an de présence calculé au prorata du temps de travail effectif dans l'année, c'est-à-dire suivant le présentéisme, conséquence : augmentation du temps de travail pouvant aller jusqu'à 10% sans compensation financière
- Suppression des congés ancienneté
- Suppression des 2,5 jours de Repos Hebdomadaires pour anomalies de rythmes de travail

INDEMNITÉS

- Perte de l'indemnité de risques (7points) pour les services généraux ;
- Disparition du coefficient d'internat.

HORAIRES

- Durée du travail négociée par entreprises et possibilité de forfaits jours pour les éducateurs
- Accroissement de la flexibilité et diminution des préavis de changements d'horaires

DÉQUALIFICATION

- Apparition d'agents d'animation ou d'éducation qui peuvent être dispensés de diplôme...

MALADIE / SANTÉ / VIE DE FAMILLE

- Arrêt de maladie : suppression du paiement des 3 jours de carence sécurité sociale
- Disparition des 3 jours pour paternité

RETRAITE

- Incitation de départ à la retraite à 65 ans par une prime qui augmente de 60 à 65ans ;
- Nouveau calcul de départ en retraite qui pénalise les temps partiels.

ANCIENNETÉ

- Pas de garantie de reprise de l'ancienneté en cas de changement d'employeur ;
- Calcul de l'ancienneté sur les périodes effectives de travail (seuls les trois mois de maladie et congés maternité sont pris en compte.

DROIT SYNDICAL

- Le mandat syndical électif passe de 10j/an actuellement à 4J par an !
- Les absences pour les congrès passent à 2 jours par syndicats.

Pour toutes ces raisons, nous demandons le retrait pur et simple du texte proposé. Ce projet ne saurait constituer la base, ni d'une rénovation, ni d'une négociation.

La fédération SUD Santé Sociaux appelle les fédérations syndicales, les collectifs à se réunir d'urgence pour construire un front uni contre ce projet et organiser des rassemblements de protestation devant chaque réunion de Commission Paritaire.

Organisons la résistance !

Vendredi 30 janvier

Rassemblement devant la CNP

Boulogne Billancourt Rue D'Aguesseau

RDV

9h30 Sortie Métro Jean Jaurès

ligne 10

Union syndicale
Solidaires
Sud Santé-Sociaux
"Solidaires - Unitaires - Démocratiques"
70 rue Philippe de Girard 75018 Paris
Tel : 01 40 33 85 00
Fax : 01 43 49 28 67
Site internet : www.sud-sante.org